



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1998/17/Add.1 (Part II)*
8 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1998
8-19 juin 1998, Genève
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1997 ET QUESTIONS CONNEXES

Additif

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME

LE PNUD DANS LES ÉTATS ARABES

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte de façon succincte des principales réalisations du PNUD dans la région des États arabes en 1997 et des futurs objectifs que le PNUD souhaiterait présenter au Conseil d'administration. Le rapport fait suite à la présentation du rapport annuel de l'Administrateur pour 1997 (DP/1998/17) et des autres additifs, en particulier les additifs 2 et 3, et complète ces documents.

* Les principales réalisations du programme pour 1997 se composent de cinq parties : Partie I : le PNUD en Afrique; Partie II : le PNUD dans les États arabes; Partie III : le PNUD en Asie et dans le Pacifique; Partie IV : le PNUD en Europe et dans la Communauté d'États indépendants; et Partie V : le PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME EN 1997 . . .	5 - 32	3
A. Élimination de la pauvreté	5 - 17	3
B. Gouvernance et appui aux pays se trouvant dans des situations de développement particulières .	18 - 27	6
C. Égalité des sexes et promotion de la femme . . .	28 - 30	8
D. Questions relatives à la gestion	31 - 32	9
III. PRINCIPAUX DÉFIS ET PLANS POUR 1998	33 - 38	9

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau régional pour les États arabes supervise les programmes du PNUD dans 18 pays arabes, dont les résultats économiques et les niveaux de développement humain sont très différents : certains d'entre eux figurent parmi les pays les moins avancés, d'autres sont des pays à revenu intermédiaire et d'autres encore sont des pays contributeurs nets (PCN). Soixante-quinze pour cent des exportations de la région, concentrées pour l'essentiel dans les PCN, sont constituées par du pétrole et des produits pétroliers, tandis que les pays les moins avancés fondent leur économie sur des secteurs à croissance lente, surtout l'agriculture.

2. Pour l'ensemble de la région, les années 90 ont marqué une stagnation du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant et une détérioration des termes de l'échange qui a ramené à 4 % la part des échanges mondiaux détenue par la région et à 3 % sa part des investissements privés mondiaux. Les conflits armés et les troubles civils sont l'une des raisons pour lesquelles plusieurs pays, et en particulier les PMA, ont dégagé une croissance du PIB lente ou négative.

3. Par rapport à il y a 30 ans, la qualité de la vie s'est améliorée dans l'ensemble de la région. L'espérance de vie, les taux d'alphabétisation et de scolarisation, l'accessibilité des soins de santé et de l'eau salubre et de l'assainissement ont doublé, voire triplé, dans l'ensemble de la région. Toutefois, ces moyennes masquent de profondes différences entre les pays – les indicateurs du développement humain des pays contributeurs nets (PCN) dépassaient largement la moyenne régionale. La pauvreté toucherait quelque 34 % de la population de la région, mais on relève de grandes différences suivant les pays.

4. La moitié de la population ayant moins de 15 ans, la population active de la région, qui représente 76 millions de personnes, a augmenté de 3,3 % par an. Par suite, le chômage s'est élevé à 15 % de la population active; il atteint en moyenne 30 % dans les villes et parmi les jeunes. Les femmes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté pour les raisons suivantes :

- a) inégalité d'accès, dans certains pays, à l'éducation et à l'emploi;
- b) certains aspects de leur situation légale; et c) importance de leurs tâches domestiques, surtout dans les zones rurales.

II. PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME EN 1997

A. Élimination de la pauvreté

5. Par une série de réunions régionales où toutes les parties prenantes de la région étaient représentées, le PNUD a poursuivi dans les États arabes le processus de consultation engagé en 1996 pour définir de façon plus précise et mieux circonscrire l'activité de l'organisation dans les pays où elle fonctionne. Les activités du PNUD en matière de recherche de consensus et de sensibilisation ont servi à faire comprendre à l'opinion l'importance prioritaire pour la région des questions liées à la bonne gouvernance et à la pauvreté.

6. Des ressources régionales spéciales ont été allouées pour permettre aux pays d'établir des rapports nationaux sur le développement humain du pays considéré, rapports qui ont joué un rôle important pour faire comprendre les problèmes auxquels les pays de la région étaient confrontés, en particulier les effets potentiellement négatifs de la mondialisation de l'économie.

7. Le PNUD a continué de tabler sur la concertation politique de haut niveau sur la croissance économique et le développement social qu'avait engagée la réunion régionale d'experts de 1996 sur l'atténuation de la pauvreté et les moyens d'existence durable. Cette concertation a abouti :

a) À lancer en juin 1997 le document intitulé "Main Elements of a Strategy to Eradicate Poverty in the Arab States" (Principaux éléments d'une stratégie d'élimination de la pauvreté dans les États arabes);

b) En coopération avec le Fonds monétaire international (FMI), à réunir les ministres des finances et du plan (également en juin 1997) pour un échange de vues au sujet du développement économique et humain dans le cadre d'un colloque ministériel sur la croissance durable dans les États arabes.

8. Par la suite, le PNUD a pu contribuer à dégager : a) les principaux problèmes soulevés par la pauvreté et le développement social dans la région, et b) les meilleurs moyens d'appuyer les programmes de pays pour résoudre ces problèmes. Une fois les priorités ainsi définies, il a été possible d'élaborer les activités opérationnelles à mener sur le terrain aux niveaux régional et national.

9. Le premier cadre régional de coopération avec les États arabes (1997-2001) tenait compte des priorités ainsi définies. Il reprenait les principaux éléments de l'objectif régional global, qui consistait à améliorer le cadre du développement humain durable, s'agissant en particulier d'éliminer la pauvreté. Il replaçait les mesures envisagées dans le cadre de programmes concernant spécifiquement le développement humain durable qui prévoyaient, sous l'angle du premier domaine thématique, un appui aux initiatives concernant la bonne gouvernance aux fins du développement social, un appui aux initiatives concernant la sécurité alimentaire régionale et le renforcement des capacités de la main-d'oeuvre de la région aux fins de l'économie axée sur l'information. Dans le cadre du deuxième domaine thématique, certains programmes étaient soit déjà formulés, soit au dernier stade de la mise au point avant leur approbation, et portaient notamment sur l'appui à la réforme sociale et économique et à la coopération économique multilatérale, et l'appui au microfinancement et à l'approvisionnement en énergie et à son utilisation durable. Dans le cadre du troisième domaine thématique, des programmes de gestion durable des ressources naturelles, l'accent étant mis en particulier sur l'eau, sont en cours d'élaboration.

10. Dans bien des cas, des crédits alloués aux pays au titre de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté (le document DP/1998/17/Add.2 fournit des informations à ce sujet) ont facilité la mobilisation d'autres fonds. Dans deux pays, le PNUD aide le gouvernement à réaliser une analyse de la formule 20 %-20 % pour les dépenses publiques en faveur du développement humain durable.

11. Au niveau des pays, des éléments de la stratégie régionale d'élimination de la pauvreté ont été adaptés à la situation propre à chaque pays dans presque tous les cadres de coopération de pays (CCP) approuvés. Quinze CCP pour les pays arabes, approuvés par le Conseil d'administration en 1997, ont fait de la pauvreté et des moyens d'existence durables l'un des domaines thématiques essentiels. En ce qui concerne les trois projets de CCP qui doivent être présentés au Conseil en 1998, ils tiennent compte des aspects pertinents des priorités régionales définies.

12. Au Yémen, le PNUD collabore avec le Gouvernement au niveau des activités de sensibilisation et d'élaboration de politiques et l'aide à formuler : a) son rapport national sur le développement humain, b) son plan d'action pour l'atténuation de la pauvreté; c) sa politique du travail; et d) son système de gestion des données. En outre, le programme vise à renforcer la capacité des autorités locales en matière de planification et d'exécution. En aval, le programme aide à réinsérer les pauvres par l'intermédiaire d'un programme de logements financé conjointement avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et par le développement socioéconomique de l'archipel de Socotra, en collaboration avec une importante composante environnement financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Une importance particulière est accordée à l'intégration des femmes moyennant un programme de microcrédit.

13. Le Sommet non gouvernemental sur le microcrédit, qui s'est tenu à Washington en février 1997, a suscité beaucoup d'intérêt en Jordanie. Dans le cadre d'un partenariat associant la Banque mondiale, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Union européenne et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies conduites par le PNUD, la Jordanie a lancé un programme important de microfinancement. Assumant le rôle de secrétariat et d'organisateur principal, le PNUD a convoqué une conférence nationale sur le microfinancement, qui a réuni plus de 100 décideurs et spécialistes du microfinancement, pour examiner la façon d'améliorer et d'élargir l'utilisation du microfinancement aux fins de l'atténuation de la pauvreté et de la création d'entreprises par le canal d'institutions de développement parapubliques et d'organisations non gouvernementales (ONG). Ce partenariat a été maintenu après la conférence et a permis de formuler un programme de formation conjoint en faveur des institutions jordaniennes de microfinancement, qui sera exécuté en 1998-1999.

14. Dans les PCN, qui bénéficient d'un revenu par habitant élevé, le PNUD a réussi, par la concertation et la sensibilisation, à amener en 1997 les questions de la pauvreté et de la répartition équitable du revenu sur le devant de la scène. À Bahreïn, le PNUD a, en coopération avec le Gouvernement, institué un réseau national de développement humain durable, auquel se sont associés les ministères et les organisations nationales qui participent à l'analyse des aspects sociaux, culturels et économiques du développement humain durable.

15. Le PNUD a aidé les Émirats arabes unis à prendre des mesures pour éliminer la pauvreté en réalisant une estimation de la pauvreté et une évaluation visant à améliorer les programmes d'assistance sociale. Dans le cadre de la même initiative, le PNUD a mis des Volontaires des Nations Unies à la disposition du Gouvernement pour contribuer à la formation professionnelle, en utilisant les

centres communautaires parrainés par l'État. Un centre de formation itinérant a été créé pour les zones reculées du nord du pays afin d'améliorer les perspectives d'emploi des pauvres.

16. Au Maroc, le PNUD a, en collaboration avec le FNUAP, soutenu l'application du projet "Réseau national de développement durable" (on trouvera des renseignements plus détaillés dans le document DP/1998/17/Add.2), qui ciblait les provinces prioritaires.

17. La Tunisie a continué de fournir une coopération technique, en particulier dans les pays francophones, et ce rôle devrait être élargi par l'intermédiaire de l'Organisme tunisien de coopération technique, agissant en étroite collaboration avec le Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement (GS/CTPD) (le document DP/1998/17/Add.3 donne des informations détaillées sur les activités de ce groupe). Dans les États arabes, le PNUD continuera d'appuyer les réformes macroéconomiques engagées par la Tunisie, en particulier dans les domaines qui se rapportent au développement humain durable.

B. Gouvernance et appui aux pays se trouvant dans des situations de développement particulières

18. Le premier atelier régional sur la gouvernance au service du développement social s'est tenu en décembre 1997 à Beyrouth. Il a permis de porter à un niveau supérieur le processus de concertation et de recherche d'un consensus que le Bureau régional pour les États arabes avait engagé. Un échantillon composé, entre autres, de décideurs et de personnalités officiels, de représentants d'organisations de la société civile et d'universitaires a analysé l'impact de la bonne gouvernance et les démarches à mettre en oeuvre dans le cadre du développement social.

19. Dans les États arabes, la programmation par pays du PNUD est fonction des domaines spécifiques dans lesquels chaque pays a besoin d'un appui au titre de la gouvernance, à savoir les élections et/ou le renforcement des capacités des commissions électorales; l'administration de la justice; le système parlementaire; la programmation et la gestion sociales; la décentralisation; la réforme de la fonction publique; et les fonctions d'audit et l'obligation redditionnelle.

20. Les pays de la région se trouvant dans des situations de développement particulières ont obtenu un appui supplémentaire du PNUD afin de pouvoir répondre de manière efficace et productive aux besoins découlant de leurs situations respectives. En puisant dans les ressources spéciales au titre des situations d'urgence ainsi que dans les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB), rubrique 1.1.3, le PNUD a fourni à Djibouti, au Liban, à la Somalie, au Soudan et au Yémen les ressources nécessaires aux programmes spéciaux pour permettre à ces pays de faire face à une situation spécifique en matière de relèvement ou d'urgence. Des fonds d'urgence ont été alloués à Djibouti, à la Somalie et au Yémen pour gérer les effets des inondations et des pluies torrentielles liées à El Niño. Des ressources prélevées sur les M-CARB (1.1.3) ont été allouées pour appuyer la planification stratégique en Somalie et au Yémen; un programme de protection civile et de

gouvernance en Somalie; le relèvement régional, les ONG et les ménages dont le chef est une femme à Djibouti et la réinsertion socioéconomique au Liban.

21. En Algérie, le PNUD a, durant le sixième programme de pays, axé ses activités d'appui sur quatre domaines prioritaires : promotion de l'emploi, réformes socioéconomiques, protection de l'environnement et diversification des exportations autres que les hydrocarbures. L'examen à mi-parcours du programme du PNUD, qui a eu lieu en octobre 1996, a confirmé que l'atténuation de la pauvreté, la valorisation des ressources humaines et la gestion de l'environnement étaient des priorités stratégiques pour l'Algérie. L'examen a également conclu que la coopération du PNUD pouvait également être utilisée avec profit pour appuyer les activités d'analyse, de planification et de coordination des politiques. L'année 1997 a été consacrée à l'achèvement d'activités démarrées dans le cadre du sixième programme de pays et à la formulation du premier cadre de coopération de pays (1998-2000).

22. À Djibouti, le PNUD a fait porter en 1997 son appui sur les activités déployées par le Gouvernement pour mobiliser des ressources pour son programme socioéconomique en organisant une table ronde. Les représentants des principaux pays contributeurs, des pays arabes et des fonds arabes ont participé à cette table ronde, qui s'est tenue à Genève en mai 1997.

23. Le Liban, qui est toujours aux prises avec des difficultés liées au relèvement et aux déplacements postérieurs aux conflits, a bénéficié d'un appui du PNUD pour prendre des mesures préparatoires de relèvement et de reconstruction dans le sud du pays. Le programme de relèvement proprement dit devrait être lancé en 1998. Le rapport national sur le développement humain du Liban pour 1997 a servi : a) à établir un programme national d'atténuation de la pauvreté; b) à élaborer un plan d'action pour l'atténuation de la pauvreté; c) à réaliser une enquête sur le niveau de vie national; d) à mener à bien une étude cartographiant la pauvreté en utilisant la démarche des besoins fondamentaux non satisfaits. Ces activités seront poursuivies en 1998, en utilisant le financement initial au titre de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.

24. En Somalie, le PNUD s'est concentré sur la gouvernance et la consolidation de la paix. Des programmes à l'appui de conférences de la paix et de la bonne gouvernance ont été lancés, notamment des projets de réinsertion destinés à ramener l'harmonie entre les groupes en conflit. Les ports régionaux ont continué de recevoir une aide en 1997 pour stimuler l'économie locale. Par ailleurs, le PNUD travaille avec les dirigeants locaux en les encourageant à coopérer pour résoudre des problèmes concrets en collaborant à la réalisation de projets de relèvement spécifiques présentant un intérêt communautaire commun. Un important programme de renforcement des capacités des ONG locales a puisé dans les ressources spéciales du Programme des associés pour le développement, un programme mondial du PNUD. Le programme de relèvement rural de la Somalie est demeuré l'un des facteurs de la paix et de la stabilité relatives qu'ont connues les régions du nord de la Somalie.

25. Au Soudan, touché par un conflit civil qui dure depuis de nombreuses années, le PNUD a lancé à titre expérimental un plan de relèvement régional dans les zones de conflit, en reproduisant les plans de développement régional

exécutés dans la partie septentrionale du pays. Le plan de relèvement régional a pour principal objectif d'améliorer et d'entretenir l'autosuffisance en matière de production alimentaire pour la population vivant dans les zones des combats en mettant à profit l'expérience acquise et les leçons tirées du plan de développement régional des régions septentrionales. Le plan de relèvement régional s'inspire également d'une démarche de participation des communautés, qui encourage la population à déterminer ses propres besoins et priorités. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collabore avec le PNUD à la réalisation de certaines des composantes du plan de relèvement régional.

26. Au Soudan et en Somalie, les problèmes communs qui touchent les populations déplacées, ainsi que leurs réintégration et réinstallation sont traités, dans le cadre d'une approche sous-régionale, en collaboration avec les institutions régionales, telles que l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement.

27. En 1997, le Bureau régional pour les États arabes et le Bureau régional pour l'Afrique ont collaboré pour formuler des programmes destinés à fournir un appui aux pays se trouvant dans des situations de développement particulières dans la sous-région de la corne de l'Afrique, à savoir Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan. Le financement est fourni soit par prélèvement sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (1.1.3) ou par prélèvement sur les ressources régionales prévues pour les deux domaines prioritaires que sont le relèvement et la réinstallation des populations déplacées et pour la sécurité alimentaire. Ces programmes font une place au renforcement des capacités de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement.

C. Égalité des sexes et promotion de la femme

28. L'égalité des sexes et l'intégration des femmes dans le processus de développement est un domaine thématique représenté dans la quasi-totalité des programmes que le PNUD finance dans la région. Il en est tenu compte dans les cadres de coopération de pays, en particulier dans les programmes d'atténuation de la pauvreté et de microfinancement.

29. Au niveau régional, le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, créé en 1993 avec l'appui du PNUD et du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, le Gouvernement tunisien, la Fédération internationale pour le planning familial et l'Union européenne, est demeuré le point de contact en ce qui concerne la création parmi les pays arabes de capacités et de réseaux de sensibilisation à l'égalité des sexes pour pouvoir aborder les questions touchant la disparité entre les sexes, ainsi que la promotion du dialogue dans la région. L'évaluation du Centre en 1997 a été l'occasion de faire le bilan de ses activités en cours et de planifier la nouvelle phase d'activités qui doit s'ouvrir en 1998.

30. Au niveau d'un pays pris comme exemple, les Soudanaises ont continué de bénéficier des différentes activités entreprises dans le cadre du plan de développement régional. Les ménages dont le chef est une femme ont eu accès en priorité à des moyens de crédit prélevés sur les fonds autorenewables du plan de développement régional, à des semences de légumes, à une formation et à

d'autres moyens leur permettant de relever leur niveau de vie d'une manière durable. Les enseignements retirés du plan de développement régional du Soudan sont transposés dans d'autres PMA de la région.

D. Questions relatives à la gestion

31. En 1997, la modalité de l'exécution nationale était de plus en plus utilisée dans la région pour réaliser les programmes du PNUD. Suivant les situations et la possibilité de recourir à l'exécution nationale, différentes démarches ont été utilisées pour renforcer les capacités d'exécution des institutions nationales. Les pays du programme ont eu recours, suivant les besoins, aux services des institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre de ce processus.

32. L'année 1997 a également vu le PNUD réaliser dans les pays arabes un taux élevé de conformité aux conclusions des évaluations des programmes et des projets, et d'exécution de ces programmes. Tout semble indiquer que le fait que les objectifs budgétaires les plus élevés aient été atteints de bonne heure a augmenté les taux d'exécution en 1997. Cette tendance devrait se poursuivre en 1998.

III. PRINCIPAUX DÉFIS ET PLANS POUR 1998

33. En 1997, la région a été gravement touchée par les incertitudes concernant le montant estimatif des ressources disponibles pour la programmation. Au vu des consultations approfondies que les bureaux du PNUD ont tenues avec les homologues nationaux et les partenaires du développement, la diminution des ressources annoncées posait des problèmes. Dans certains cas, les nouveaux programmes ne pouvaient pas être exécutés ou avaient dû être retardés.

34. L'exécution nationale devenant la modalité d'exécution des programmes du PNUD la plus courante, il faut accélérer la formation des autorités nationales chargées d'appliquer cette modalité.

35. Dans les États arabes, le PNUD continue d'appuyer un groupe de pays se trouvant dans des situations de développement particulières, découlant entre autres du déplacement de populations, des conflits armés intérieurs et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Toutes ces circonstances spéciales ont mobilisé des ressources et des efforts qui n'ont pas pu être alloués à l'élimination de la pauvreté et au développement humain durable. La procédure d'appel global élargie, exécutée à titre expérimental en Somalie, doit être évaluée pour permettre de juger de son efficacité en ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires aux activités de relèvement.

36. Il pourra également y avoir lieu d'augmenter les ressources disponibles au niveau des organismes pour répondre aux besoins croissants des pays se trouvant dans des situations de développement particulières en mobilisant des ressources destinées à compléter les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB 1.1.3) par des ressources autres que les ressources de base à des fins de relèvement.

37. La mise en place d'un système d'information électronique entre le siège et les bureaux de pays devrait soulager d'autant les mécanismes à forte intensité de main-d'oeuvre utilisés par le Bureau en 1997 pour suivre les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs. La création en 1998 du système des unités de ressources sous-régionales devrait également alléger, pour le siège, la tâche qui consiste à fournir un appui direct classique aux bureaux de pays et à reproduire les enseignements des programmes.

38. En 1998, la principale tâche qui attend le PNUD dans les pays arabes est de continuer à regrouper et évaluer les différents programmes dont l'exécution a commencé en 1997 et d'honorer les engagements qu'il a pris aux termes de son premier accord ainsi que la gestion du changement : PNUD 2001. On trouvera ci-après une liste non exhaustive des objectifs à atteindre :

a) Appuyer les pays se trouvant dans des situations de développement particulières, en collaboration avec d'autres entités du PNUD;

b) Continuer à renforcer la collaboration avec les activités menées par le Bureau régional pour l'Afrique, en particulier en ce qui concerne l'initiative de la corne de l'Afrique, les activités de CTPD, l'Initiative spéciale pour le développement économique de l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II), initiative japonaise [voir DP/1997/A/Add.1 (Part I)];

c) Veiller tout particulièrement à adapter les capacités de personnel, en particulier du personnel national, aux besoins de l'exécution de PNUD 2001 et à renforcer la formation sur la base d'une évaluation des capacités nécessaires;

d) Créer une unité de ressources sous-régionales dans la région à Beyrouth (Liban) (le document DP/1998/CRP.8 fournit des renseignements détaillés sur le système des unités de ressources sous-régionales rattachées à un réseau mondial) et s'approprier à mettre en place en 1998-1999 un deuxième système d'unité de ressources sous-régionales qui desservirait les PCN et serait intégralement financé par des contributions des gouvernements des pays du Golfe au titre des ressources autres que les ressources de base;

e) Faire établir des rapports nationaux sur le développement humain dans 16 pays, soit qu'il s'agisse de premiers rapports, soit de versions révisées;

f) Aider trois pays supplémentaires de la région à appliquer la formule 20 %-20 % pour les dépenses publiques;

g) Renforcer la présence du PNUD dans la région et améliorer la mobilisation de ses ressources en ciblant les ressources régionales, afin de réaliser un ratio ressources autres que les ressources de base/ressources de base de 3/1;

h) Réduire les dépenses d'administration des bureaux de pays en utilisant des recettes extrabudgétaires procurées par les ressources autres que les ressources de base et en augmentant le montant des versements au titre des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux locaux;

i) Renforcer les partenariats du PNUD et consolider ses antennes dans la région par des activités de sensibilisation, des prises de contact et une présence aux importantes manifestations régionales, ainsi qu'en tirant stratégiquement parti du programme régional à cette fin. Plusieurs initiatives concrètes examinées lors de la réunion régionale des représentants résidents de la région des pays arabes en décembre 1997 seront lancées en 1998;

j) Continuer de renforcer les partenariats avec les institutions régionales, en particulier les organismes de développement tels que la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ainsi qu'avec les fonds arabes. Cette activité a été lancée lors du dernier trimestre de 1997. On compte qu'elle devrait déboucher en 1998 sur de véritables programmes communs de développement humain durable;

k) Renforcer les relations de travail avec les deux commissions régionales (CESAO et CEA) et avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine;

l) Utiliser le nouvel instrument de gestion des pactes (voir document DP/1998/17 pour des renseignements détaillés) pour évaluer : a) les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs; b) les performances; et c) l'obligation redditionnelle.
